

## DÉLIBÉRATION N° 2022/30

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022**

|  |           |            |                |
|--|-----------|------------|----------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 12 |           |            |                |
| Présents : 10                          |           |            |                |
| Votants : 10                           |           |            |                |
| Votes                                  | Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, Mme Gisèle THEUTTHOUNE.

Étaient absents :

Procurations :

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Travaux d'aménagement des entrées de bourg sur la D11 et la Vigne aux Moines**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'aménagement des entrées de bourg et la Vigne aux Moines est nécessaire pour la sécurité des riverains.

Nous avons reçu deux devis pour cela :

- SIGNAUX GIROD (881 route des Fontaines – CS 30004 – 39400 BELLEFONTAINE) pour 7 999,75 € HT soit 9 599,70 € TTC ;
- MAVASA (11 boulevard de la République – 16120 CHÂTEAUNEUF SUR CHARENTE) pour 8 030,64 € HT soit 9 636,77 € TTC.

La proposition retenue est celle de MAVASA parce que c'est une entreprise de la région Nouvelle Aquitaine et que la différence de prix est légère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **RETENIR** la proposition de MAVASA dont le devis s'élève à 8 030,64 € HT soit 9 636,77 € TTC.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 30 juin 2022

Le Maire,  
Vincent LAUER

